

## COMMUNE D'ARCHAMPS

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2015

Le huit septembre deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier PIN, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 août 2015

Présents : Xavier PIN, Laura DEVIN, Nicole WEYER, Serge FONTAINE, Gaël LOUCHART, Mireille DOMENJOUR, Marie-Claude BONNAMOUR, Christophe GIRONDE, Olivier SILVESTRE-SIAZ, Gaëtan ZORITCHAK, Olivia SIMEONI, Michelle LANCHE, Bernard JOUVENOZ, Denis BAUDET, Yves PELLET, Séverine CHOPARD.

Absents (excusés) : Jean-Marc BRANGEON, Marine DUBERNARD, Florence TCHOULFAYAN.

M. Jean-Marc BRANGEON a donné pouvoir à Olivier SILVESTRE  
Mme Florence TCHOULFAYAN a donné pouvoir à Mme Michelle LANCHE

Mme Olivia SIMEONI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H10 et passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande le retrait du point 2/ Auberge de l'ordre du jour, car le projet de contrat de délégation de service public de l'auberge n'a pas été annexé à la convocation.

M. le Maire recommande de reporter le choix du délégataire au 29 septembre 2015 et convoque à nouveau les conseillers municipaux à cet effet.

Les conseillers municipaux acceptent le retrait du point 2/ Auberge de l'ordre du jour à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Richoux informe sa clientèle de son départ le 17 octobre 2015 pour s'installer à l'auberge de Feigères.

Monsieur JOUVENOZ remarque que pour des juristes confirmés l'erreur dans la convocation est surprenante et amusante. Il indique également que cela va différer la prise de fonction du nouvel aubergiste.

Monsieur le Maire et Madame DEVIN indiquent que ce report du choix de l'aubergiste n'a pas de conséquence sur la date d'entrée en fonction du nouvel aubergiste car l'ensemble des candidats connaissaient la date depuis le début de la procédure. Cette date de début n'est pas modifiée.

Madame LANCHE demande pourquoi Madame DUBERNARD est absente depuis plusieurs séances.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame DUBERNARD pour des raisons personnelles et de la prochaine venue de Madame Dessislava MANUARD au sein du Conseil Municipal. L'équipe majoritaire doit réfléchir à l'éventuelle nomination d'un adjoint.

## 1/ FINANCES - INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

- le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne pour l'acquisition de la Maison Taponnier est signé ainsi que l'acte d'acquisition ;
- la Commune a reçu 115'000.- du FISAC pour la rénovation de l'auberge communale.

## 2/ AUBERGE: RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

## 3/ ASSOCIATIONS

Madame BONNAMOUR présente à l'Assemblée les demandes de subventions traitées par la Commission Association :

- (i) Ecole Croque la Vie (Montessori à Blécheins) : après vérification demandée par Madame LANCHE lors du dernier conseil, il apparaît que les sommes de 1.500 euros ont bien été versées les années précédentes à l'école par la précédente équipe municipale. Madame BONNAMOUR propose de verser le même montant pour l'année 2015 :

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et ne participe pas au débat car ses 2 enfants sont inscrits dans cette école.

VOTE	POUR	15	
	CONTRE	2	MME. LANCHE
	ABSTENTION	1	B. JOUVENOZ
<b>Adopté</b>			

- (ii) Fanfare du 27ème BCA : Madame BONNAMOUR propose de verser une subvention de 100 €. Le blason de la Commune sera apposé sur le bus de la fanfare.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté</b>		

- (iii) Association du football de Collonges-sous-Salève : Monsieur le Maire informe que les coupes pour les gagnants sont habituellement prises en charge par la Commune pour un montant de 70 €.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté</b>		

#### 4/CONCLUSION D'UNE CONVENTION CADRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions de rétrocession de la part de fiscalité de la technopole d'Archamps perçu par la commune et notamment depuis le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Monsieur le Maire rend compte des discussions engagées avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois et la Communauté de Communes du Genevois et donne lecture de la convention à conclure avec la Communauté de Communes du Genevois qui détermine les conditions de minoration de son attribution de compensation. Monsieur le Maire précise qu'une convention sera également conclue entre la CCG et le SMAG.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

↳ **APPROUVE** la convention à conclure avec la Communauté de Communes du Genevois telle qu'annexée à la présente ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté</b>		

#### 5/LOGEMENTS SOCIAUX : REFERENCEMENT DE LA COMMUNE EN TANT QUE SERVICE ENREGISTREUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes ont une mission d'accueil et d'informations des demandeurs de logements locatifs sociaux. La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit la mise en place d'un Système National d'Enregistrement de la demande en logement social. Cette réforme a pour objet de simplifier et unifier les démarches des demandeurs de logements locatifs sociaux, d'améliorer le suivi de la demande et de connaître les caractéristiques de la demande locative sociale.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité d'une part d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres), et d'autre part de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

↳ **DECIDE** de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social ;

↳ **DECIDE** de recourir à un mandataire pour assurer la saisie des demandes dans le SNE ;

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté</b>		

Monsieur le Maire tient à remercier vivement Madame CHOPARD pour le suivi quotidien de la situation d'un citoyen sans domicile sur notre Commune. Ce suivi a permis la prise en charge de ce citoyen par une association située à Savigny « La Source ».

## 6/ MATERIEL : REHABILITATION DE LA CROISSETTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la création de la commission intercommunale de sécurité sur le domaine nordique et dans ce cadre de la nécessité d'ouvrir et d'aménager un poste de secours pour les activités hivernales du Salève.

Monsieur le Maire présente le chiffrage réalisé par la société DISTRI CLUB MEDICAL pour la fourniture de l'ensemble du matériel du poste qui s'élève à la somme de 4220,04€ H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

↳ **DECIDE** retenir la proposition de la société DISTRI CLUB MEDICAL pour la fourniture de matériel du poste de secours ;

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté</b>		

Monsieur JOUVENOZ demande si la traceuse est arrivée. Monsieur FONTAINE confirme son arrivée dans les prochaines 2 semaines.

## 7/ MISE A JOUR DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE) ET REALISATION D'UNE ETUDE DE MOBILITE

Monsieur le Maire présente la consultation lancée pour la mise à jour du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et la réalisation d'une étude de mobilité.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 septembre 2015 pour étudier les 3 offres reçues. Une note a été attribuée à chaque entreprise en fonction des critères suivants : délai 10%, prix : 50%, valeur technique de l'offre 40%.

ENTREPRISE	NOTE
COVADIS	8.2/10
ADELPHEA	7.3/10
UGUET	8.5/10

Entendu cet exposé, le conseil municipal après avoir délibéré :

↳ **DECIDE** de retenir la société UGUET pour un montant de 17 220 € H.T. pour la mise à jour du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et la réalisation d'une étude de mobilité.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite offre,

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté</b>		

## 8/DIVERS

**Audit Ressources Humaines** : Mme LANCHE demande si la mission d'audit en ressources humaines a été achevée. Monsieur le Maire indique qu'une présentation du bilan de l'audit sera effectuée par l'entreprise ALGOE à l'ensemble des membres du personnel puis aux conseillers municipaux. L'ensemble des membres du personnel a été écouté et a permis de réaliser l'audit. Monsieur le Maire les remercie pour leur collaboration.

**Rondpoint du Pont de Combes** : Mme LANCHE demande si le nombre de voitures traversant le chef-lieu est il moins important depuis l'ouverture du rondpoint ? M. SILVESTRE informe que le comptage réalisé sur la route d'Annecy pendant les vacances illustre une vitesse peu élevée et un pourcentage faible d'excès de vitesse. Il confirme que le radar sera installé au chef-lieu et à Blécheins pour connaître le nombre de passage de véhicules dans ces parties du village depuis l'ouverture du rondpoint.

Une pétition a été lancée par les habitants de la route d'Annecy car l'accès à leurs habitations est dangereux.

**Sens interdits sur la route d'Annecy pour éviter le trafic traversant dans le chef-lieu aux heures de pointe** : Mme LANCHE pense que ces panneaux sont dangereux car les conducteurs s'arrêtent pour les lire sur la voie et propose de retirer les sens interdits. Les conseillers ne sont pas unanimes sur ce point qui sera rediscuté avec le cabinet d'études choisi pour la mobilité.

**Rapport d'inspection du télési** : suite au démarrage du chantier de rénovation du télési par les entreprises mandatées par le conseil municipal il a été indiqué que le câble est en bon état, la poulie de retour est à changer, la cabane a été repeinte et la plateforme refaite. Mme LANCHE demande si d'autres communes du canton ont participé aux frais de remise en état. Monsieur le Maire indique qu'il a envoyé un courrier officiel de demande de participation à 27 communes haute savoyardes et suisses directement intéressées par la réouverture du télési.

**Rentrée scolaire** : Mme DOMENJOUR informe que l'école cette année accueille 245 élèves (233 l'année précédente) et 3 nouvelles institutrices dans des classes à double niveaux. Beaucoup d'enfants de maternelle restent à la cantine.

**Pour les temps d'activités périscolaires** : 8 groupes de primaires et 6 de maternelles ont été créés, la Commune cherche des intervenants. Cette année la Commune propose du cirque, de la philosophie et, maintient les activités sportives de l'année précédente.

Madame LANCHE demande si Madame JACQUIAU, Présidente du Club des Aînés va obtenir un rendez-vous avec Monsieur le Maire. Monsieur le Maire n'a pas, pour des raisons indépendantes de sa volonté (vacances et urgences municipales) pu rencontrer Mme JACQUIAU ; un rendez-vous sera proposé très rapidement.

Monsieur JOUVENOZ s'inquiète de l'apparition de panneaux interdisant la circulation automobile sur les chemins ruraux, notamment sur le chemin de chez Blondin. Monsieur le Maire et Monsieur FONTAINE précisent que ces chemins n'ont pas vocation à accueillir la circulation automobile. Le chemin de chez Blondin est une impasse.

Monsieur le Maire évoque les flux migratoires en Europe et se demande si la Commune est en mesure d'accueillir une famille de réfugiés, et nous informe avoir fait part de l'intention de son équipe d'offrir un accueil pour une famille à la Sous-Préfète. Des habitants de la Commune ont proposé d'accueillir une famille dans leur foyer au vu de l'urgence.

Fin de la séance à 21h43..